



Entraide et Solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret 517 490 728 00014- APE : 9499Z)

Maison des associations, 22 rue Deparcieux – BL 91-75014 Paris

Tél : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraideca@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Vos références : N° parquet 09015408221
N° instruction : 2461/15/20

Paris le 17 Novembre 2017

A l'attention de Madame Robinson,
Juge d'Instruction

L'un des objectifs fondamentaux de « l'Association Entraide et Solidarité vol AF447 » que je représente en qualité de Présidente est de tout mettre en œuvre pour rechercher et établir :

- les réelles causes de cette catastrophe de façon à ce qu'un tel drame ne puisse pas se reproduire,
- les responsabilités qui doivent être légitimement sanctionnées.

Le crash du vol AF447 a constitué, faut-il le rappeler, la plus grande tragédie de l'histoire de l'aviation française !

Ce « devoir de vérité et de Justice » est à accomplir en hommage à l'ensemble des victimes. Il est aujourd'hui encore vainement attendu depuis de trop nombreuses années par les familles.

Par là même, il se doit d'être une « obligation d'analyse formelle » pour pouvoir remédier aux éventuels désordres ou dysfonctionnements qui pourraient être mis en évidence pour engager les mesures correctives nécessaires.

L'Association a toujours contribué activement à la manifestation de la vérité et entend bien continuer dans ce sens jusqu'au bout. La question fondamentale est de comprendre comment et pourquoi, au vu des informations générées par les systèmes de l'avion et qui ont été présentées en cockpit, l'équipage a « subi » le comportement de l'avion en lieu et place d'en maîtriser et garder le contrôle.

- **Autrement dit, pourquoi l'équipage dûment qualifié, n'a jamais perçu ni pris la mesure de la situation réelle de l'avion et ses systèmes, au point d'engager des actions aux commandes inappropriées pour aboutir à cette issue catastrophique.**

Le BEA précise lui même de façon très complète et exhaustive dans son rapport, §1.16.8 : *cet accident, comme tout accident, signe l'échec d'une partie au moins des dispositions prévues sensées garantir la sécurité de ce vol dans la situation rencontrée ou des situations analogues. Ces dispositions concernent au plan général la certification de la conception des systèmes avion et de son cockpit.*

- **Autrement dit, pourquoi au sein d'un avion dûment certifié, le couple Homme / Machine » a-t-il été défaillant ?**

Pour nous, comprendre « Pourquoi » le couple « Homme / Machine » a été défaillant impose de replacer l'ensemble des événements dans la chronologie exacte de leur survenance avec la dynamique réelle des temps d'apparition/disparition ; cette analyse relève essentiellement de compétences de « science des facteurs humains ».

Par ailleurs, nous sommes également toujours en attente de réponses concernant la recrudescence extrêmement importante du nombre de tubes Pitot bouchés du fait du givrage sur les Airbus 330 partir du mois d'août 2008. L'Association a fusionné dans un tableau récapitulatif, les données provenant du BEA et des experts judiciaires concernant tous les incidents de sondes Pitot recensées avant le mois de septembre 2009 (voir documents joints).

- Quelle est l'origine de la recrudescence des bouchages de sondes Pitot durant l'année qui a précédé le crash (la modification des PHC ?) ?
- Pourquoi la Pitot Thales AA n'a été interdite qu'au mois d'août 2009 et quelle conséquence cette interdiction a eu sur les incidents de sondes Pitot après l'application de cette directive ?
- **Et donc, pourquoi cet accident n'a pas été évité ?**

Ces questions fondamentales, illustrées par ce tableau, ont déjà été posées à 4 reprises dans le cadre de la procédure judiciaire. Quelle cruelle incompréhension de ne savoir pourquoi chaque demande d'actes déposée par l'association est presque systématiquement refusée et rejetée. Et pourtant, leurs réponses apporteraient un éclairage décisif à l'enquête !

Nous sommes les familles de victimes et

- Qui, plus que nous, subit sans relâche l'angoisse et la douleur de l'absence d'un être cher disparu dans la tragédie du Rio-Paris ?
- Qui, plus que nous, est en droit et devoir d'exiger de justes réponses à des questions que nous nous posons vainement depuis huit ans ?
- Qui, plus que nous, est en droit de demander : "Que Justice soit faite » ?

De la « vérité » doit découler la « Justice ». L'Association attend de celle-ci **un procès équitable, tenu dans un délai humainement compréhensible**, qu'elle identifie les responsabilités de tout organe ou personne ayant causé la perte de cet avion et la mort de nos proches afin que leur(s) faute(s) soient sanctionnées !

Ce procès qui devra mettre en évidence les dysfonctionnements techniques et les négligences humaines en amont du crash afin qu'un dénouement aussi tragique ne se reproduise plus !

⇒ **Documents joints :**

- Tableau d'analyse de la recrudescence des incidents de givrage des sondes Pitot, accompagné d'une note explicative.

Pour le Conseil d'Administration
Danielle Lamy